

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BAGNEUX

Du lundi 13 septembre 2021 à 09h00 au mercredi 13 octobre 2021 à 17h00

Par arrêté n° A 138/2021, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bagneux.

La modification n° 2 du PLU de Bagneux a notamment pour objets d'ajuster certaines règles de stationnement, intensifier la mise en œuvre de la Trame Verte, créer un zonage dédié aux équipements sportifs, créer deux périmètres de servitudes (article L 151-41 5° du Code de l'urbanisme), adapter les règles d'urbanisme au regard de l'évolution des projets urbains, accroître la protection du patrimoine architectural et urbain, accroître la protection des zones pavillonnaires et des tissus urbains de faible densité, améliorer les transitions entre les zones de différentes densités, apporter des améliorations diverses, simplifier ou clarifier la rédaction du règlement et rectifier des erreurs matérielles, prendre en compte la levée d'emplacements réservés et ajouter une servitude d'utilité publique.

L'enquête publique se déroulera **du lundi 13 septembre 2021 à 09h00 au mercredi 13 octobre 2021 à 17h00**, soit pendant 31 jours consécutifs.

Madame Estelle DLOUHY-MOREL a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 13 septembre 2021 à 09h00 au mercredi 13 octobre 2021 à 17h00, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- au Service Urbanisme situé à la Direction de l'Aménagement Urbain (Rez-de-chaussée du Bâtiment Garlande - 57 avenue Henri Ravera – 92220) aux jours et horaires suivants : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les mardi de 13h30 à 17h30 ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet <http://modification2-plu-bagneux.enquetepublique.net> ;
- via un lien internet depuis les sites internet de la ville de Montrouge (<https://www.bagneux92.fr/>) et de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (www.valleesud.fr) ;
- depuis un poste informatique situé au Centre Administratif de Bagneux.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 13 septembre 2021 à 09h00 au mercredi 13 octobre 2021 à 17h00, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, au service Urbanisme aux heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://modification2-plu-bagneux.enquetepublique.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : modification2-plu-bagneux@enquetepublique.net ;

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame le Commissaire Enquêteur - Modification n° 2 du PLU - Service Urbanisme - Direction de l'Aménagement Urbain - 57 avenue Henri Ravera – 92220 BAGNEUX.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du lundi 13 septembre 2021 à 09h00 au mercredi 13 octobre 2021 à 17h00, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au Service Urbanisme aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur indiquées ci-dessous. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet <http://modification2-plu-bagneux.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra ces permanences au Service Urbanisme (Rez-de-chaussée du Bâtiment Garlande - 57 avenue Henri Ravera, 92220) pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 15 septembre 2021 de 09h00 à 12h00 ;
- Lundi 27 septembre 2021 de 09h00 à 12h00 ;
- Jeudi 7 octobre 2021 de 14h00 à 17h00 ;
- Mercredi 13 octobre 2021 de 14h00 à 17h00.

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente responsable du PLU, Monsieur le Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire du Service Urbanisme Service Urbanisme (Rez-de-chaussée du Bâtiment Garlande - 57 avenue Henri Ravera, 92220 Bagneux), aux horaires habituels d'ouverture du Service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A 138/2021.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- au Service Urbanisme de Bagneux aux jours et heures précisés ci-dessus ;
- au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la Ville de Bagneux <https://www.bagneux92.fr/> ;
- sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr et
- sur le site internet <http://modification2-plu-bagneux.enquetepublique.net>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 2 du PLU de Bagneux, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

**Le Président
Jean-Didier BERGER**